

PRÉVENTION DES SINISTRES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Secteur de la production d'énergie

La longue expérience du secteur de la production d'électricité en matière de préparation aux situations d'urgence lui permet aujourd'hui de continuer à offrir un niveau de service optimal dans son cœur de métier : garantir une alimentation en électricité fiable et continue. Dans les situations d'urgence nationale, les médecins, infirmiers, pompiers, policiers, militaires et autres professionnels des services publics bénéficient de la reconnaissance de la population, à juste titre. Cependant, les hommes et les femmes qui assurent le maintien de l'alimentation en électricité et qui participent au bon fonctionnement de la société ont également un rôle fondamental.

En cette période de crise sanitaire mondiale, FM Global reste mobilisée pour fournir à ses assurés des préconisations de prévention des sinistres éprouvées, qui les aideront à renforcer la résilience et la protection de leurs sites. Le secteur industriel s'est adapté rapidement pour répondre aux nouveaux besoins liés au contexte actuel. Ces ajustements peuvent toutefois augmenter les risques de dommages matériels et d'interruption d'activité. Dans le secteur de la production d'électricité, nous avons identifié les tendances suivantes :

- Effectifs et exploitation des centrales électriques**
Les fournisseurs d'électricité ont activé leur plan Pandémie dès les prémices de la crise du COVID-19, souvent bien avant que de nombreux pays mettent en place des mesures spécifiques pour lutter contre cette situation inédite. Toutefois, lorsque certains employés ont déclaré des symptômes du coronavirus, la poursuite de la fourniture de certaines énergies a été fortement perturbée, ce qui aurait pu avoir de lourdes conséquences sur la continuité des activités de nombreuses entreprises.
- Fiabilité des équipements**
La chute de la consommation d'électricité dans certains pays pourrait nécessiter la modification du mode d'exploitation des équipements de production d'énergie électrique (fonctionnement cyclique, fonctionnement à basse charge, voire arrêt nécessaire de certains équipements). Des opérations de maintenance et des arrêts planifiés pourraient également être reportés, ce qui augmenterait les risques techniques.

Les préconisations de prévention des sinistres suivantes contribueront à renforcer la résilience de vos activités et la protection de vos biens en réduisant les risques spécifiques à votre activité.

PRÉCONISATIONS DE PRÉVENTION DES SINISTRES

- Effectifs et exploitation des centrales électriques**
Les pratiques du secteur en cas de pandémie peuvent inclure :
 - Des restrictions concernant les trajets non essentiels, des pratiques de distanciation sociale et des procédures de télétravail.
 - L'interdiction d'accéder aux sites pour le personnel non essentiel (y compris les membres de la direction et les cadres dirigeants).
 - Des réunions quotidiennes par visioconférence et des communiqués pour informer des changements et des mesures prises dans le cadre de la pandémie (incluant les cadres dirigeants).
 - L'activation de plans d'intervention d'urgence et de succession (faisant appel à des techniciens et spécialistes).
 - Des mesures supplémentaires pour suivre l'état de santé des employés, notamment : prise de la température corporelle, examen médical et tests (y compris des prestataires).



- La réduction des situations de travail en proximité directe :
 - » Mise à disposition de centres de contrôle, salles de formation ou autres locaux supplémentaires.
 - » Fonctionnement de chaque équipe avec des mesures d'isolement afin de maîtriser la propagation du virus, dans le cas où un opérateur le contracterait.
 - » Suppression des supports de communication papier et des échanges en direct lors des changements d'équipe.
 - » Organisation des équipes de jour et des équipes de nuit pour éviter qu'elles ne se croisent et constitution d'équipes remplaçantes d'astreinte.
 - » Mise en place d'équipes de nettoyage pour désinfecter les tableaux de commande, le mobilier, etc. entre chaque équipe.
 - » Confinement des opérateurs en les isolant complètement du monde extérieur (mise en quatorzaine).
 - » Constitution de réserves de lits, de fournitures de blanchisserie, de produits alimentaires, d'équipements de protection individuelle (EPI), de médicaments, etc. pour les opérateurs confinés.
- La mise à jour des procédés et des procédures pour :
 - » Établir des seuils à partir desquels les opérations seront mises à l'arrêt en cas de pénurie d'effectifs, de charge insuffisante, etc.
 - » Définir la fréquence et le cadre des rondes d'inspection.
 - » Établir des procédures d'exploitation d'urgence et désigner les opérateurs habilités à intervenir/arrêter les équipements/la centrale électrique.
 - » Garantir la vigilance des opérateurs afin qu'ils réagissent immédiatement en cas d'anomalie.
 - » Revoir les limites des équipements (courbes de capacité, vitesse de montée en puissance, charge insuffisante, limites de température).
 - » Établir des plans de continuité des activités, y compris une procédure assurant la disponibilité des responsables habilités à prendre des décisions 24 h/24, 7 j/7, pour permettre aux équipes de réparation sur site d'effectuer des réparations essentielles imprévues, par exemple.
 - » Accroître la sensibilisation du personnel à la cyber-résilience.
- Réaliser des essais et des inspections pour garantir le bon fonctionnement des dispositifs et systèmes de sécurité stratégiques.
- Évaluer la résilience des installations en cas de rupture de disponibilité de composants, équipements et ressources support :
 - » Déterminer la charge de travail relative à la maintenance préventive et corrective à court terme (par exemple, à 6 mois), tout en vérifiant et en confirmant que les pièces sont commandées pour répondre aux besoins de la prochaine période d'exploitation.
 - » Assurer un approvisionnement continu et/ou de secours des consommables nécessaires à l'exploitation de la centrale électrique (par exemple, carburant, hydrogène, produits chimiques).
 - » Associer les fabricants ou d'autres prestataires de services à une analyse des risques basée sur l'état actuel des équipements, l'identification de mesures correctives, les bulletins techniques et/ou les mises à niveau des fabricants/autres prestataires et comment elles peuvent affecter la fiabilité des équipements.
 - » Pour les équipements faisant l'objet d'une maintenance préventive planifiée, évaluer les solutions disponibles pour adopter une approche de maintenance prédictive et les technologies de collecte d'information permettant de mettre en place une maintenance conditionnelle.
 - » Signer des contrats d'assistance mutuelle et/ou des protocoles d'accord pour répondre aux besoins en cas d'urgence, et établir un plan de contingence éprouvé.
- Prendre des précautions supplémentaires pour les unités pilotées à distance, notamment en affectant du personnel pour effectuer des visites d'évaluation et renforcer la cybersécurité.
- Pour les équipements à l'arrêt, veiller à mettre en œuvre des procédures de mise à l'arrêt adéquates et assurer une surveillance appropriée. Veiller à ce que des revues de sécurité avant démarrage soient effectuées par des opérateurs qualifiés, qui communiqueront les instructions correspondantes avant de redémarrer l'activité.
- Garantir la cybersécurité des systèmes d'information en veillant à mettre à jour les systèmes d'exploitation et logiciels.

□ Fiabilité des équipements

Les points suivants devraient être pris en compte :

- Faciliter la connectivité à distance aux centres de surveillance et de diagnostic pour mieux identifier les équipements montrant des premiers signes de défaillance et les instruments nécessitant d'être recalibrés, et en informer les opérateurs.
- Mettre en place des cellules de crise et des structures d'astreinte pour assurer la continuité d'exploitation.
 - » Dans la mesure où la durée de la crise sanitaire est inconnue, les arrêts de maintenance programmés pourraient être reportés lors de périodes de haute production.
 - » Évaluer les difficultés à venir liées aux perturbations saisonnières, notamment la volatilité du marché de l'énergie ou l'augmentation des risques de catastrophe naturelle.
- Réaliser des inspections sur site et des analyses des risques.

RESSOURCES UTILES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les publications FM Global suivantes :

- **Prévention des sinistres cyber en cas de pandémie : points à contrôler – Sécurité de l'information**
- **Prévention des sinistres liés aux dommages matériels en cas de pandémie : points à contrôler**

Pour en savoir plus sur les différents moyens de prévenir les sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites disponibles sur le site Internet de FM Global : fmglobal.fr. Les assurés FM Global peuvent contacter leur ingénieur de compte.



Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des assurés de FM Global et ne saurait engager la responsabilité de FM Global. Les questions liées à la santé et à la sécurité des personnes ne sont pas du ressort de FM Global. Les engagements de FM Global sont limités aux termes et conditions de ses polices d'assurance.

W152550m_FRA © 2020 FM Global. (04/2020) Tous droits réservés. fmglobal.fr

Au Royaume-Uni : FM Insurance Company Limited (numéro d'immatriculation : 755780), Voyager Place, Maidenhead, Berkshire, SL6 2PJ. FM Insurance Company Limited est agréée par la « Prudential Regulation Authority » et opère sous une licence anglaise soumise à la tutelle de la « Financial Conduct Authority » et de la « Prudential Regulation Authority ». Entreprise privée régie par le Code des Assurances.